

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Objet de la délibération : Convention de mise à disposition d'un terrain communal au Syvadec en vue de la réalisation d'une déchetterie, d'une rupture de charge de tri et d'une zone dédiée au réemploi.

SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt-deux mai

A dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; DUFOUR Josée ; de LANFRANCHI Jean Marc ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; MONDOLONI Antoine ; SERENI Jacques ; VALLI François

Etait absent : de PERETTI Don Napoléon ;

Ont donné pouvoir : LUCIANI Maria Lisa a donné pouvoir à DUFOUR Josée ; PEDINIELLI Pierre a donné pouvoir à SERENI Jacques ;

Madame de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syvadec est compétent sur le périmètre de l'intercommunalité de l'Alta Rocca pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers, les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent et les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement, la gestion des textiles usagés. Il transporte, tri et valorise les flux des collectes sélectives de ses collectivités adhérentes ainsi que les flux recyclables des déchèteries dont la gestion lui a été confiée par les collectivités adhérentes.

Au regard des installations existantes sur le territoire de l'intercommunalité de l'Alta Rocca, il apparaît comme nécessaire de renforcer leur maillage des installations de valorisation des déchets sur la zone montagne avec l'implantation d'une déchetterie, d'une rupture de charge de tri et d'une zone dédiée au réemploi.

Pour ce faire, une parcelle de terre B571 sise à Ciniccia et de propriété communale a été identifiée comme pouvant accueillir cette installation. L'emprise du projet s'étendra sur une partie de la parcelle

571 section B : la superficie totale de la parcelle étant de 13.497 m², la superficie nécessaire au projet et mise à disposition sera de 7.519 m² conformément au plan de l'emprise annexé à la convention. Il convient ainsi de mettre à disposition du Syvadec l'emprise dédiée à ce projet afin qu'il puisse être réalisé. La durée de cette mise à disposition sera de 30 ans. De plus, cet aménagement ayant vocation à assurer un service public ouvert à tous et qui bénéficiera au public, la commune peut mettre à disposition à titre gratuit ce terrain au bénéfice du Syvadec.

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet de convention de mise à disposition joint à cette délibération,

Considérant la nécessité de disposer d'infrastructures publiques de proximité pour la collecte, le transport et le réemploi de certains déchets sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité,

Considérant l'intérêt environnemental d'un tel aménagement permettant la mise en place d'une possibilité locale de réemploi et de dépôt de certains déchets par la population en vue de leur tri,

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire dans toute sa teneur,

Approuve la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de trente ans d'une emprise de 7 519 m² sur la parcelle B 571 selon le plan annexé à la convention,

Approuve le projet de convention de mise à disposition tel qu'annexé à la présente délibération,

Autorise le Maire à signer cette convention et tous les actes afférents à celle-ci.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Emmanuelle de LANFRANCHI

Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI